

Les Verts



Journées d'été de Luminy

22 août 2003

9h à 11h

Forum

Protéger et restaurer
la nature

Résumé des interventions

Table

Introduction au forum nature : <i>Par Jean-Patrick LE DUC</i>	3
Que faut-il protéger, restaurer quand on parle de diversité biologique? - <i>Par Joël Chenais</i>	4
Le retour des grands prédateurs : <i>Par Pierre Athanaze</i>	5
Protéger et restaurer la nature : une obligation nationale ! <i>Par Gilles EUZENAT</i>	6
Politique de la nature et Europe : <i>Par Alain Lipietz</i>	7
Intervention dans l'atelier " rebond " du forum " nature " : politique de préservation et de restauration de la nature en milieu rural : <i>Par Patrick Garnon</i>	8

Introduction au forum nature : Par Jean-Patrick LE DUC

Co-responsable du groupe diversité biologique de la Commission environnement

Bien qu'elle soit la parente pauvre des politiques d'environnement, la protection de la nature bénéficie d'une excellente image de marque. Pratiquement tout le monde est pour. Ceci est malheureusement dû en grande partie à une ignorance de ce que cela recouvre. Le premier problème est de définir la nature. Milieu paradisiaque pour certains, " enfer vert " pour d'autres, peu de nos concitoyens réalisent qu'il n'existe plus de nature sauvage en France et que de nombreux milieux naturels que l'on considère comme exceptionnels dépendent de l'homme pour leur survie. Si presque tout le monde aime les espaces verts et le chant des oiseaux, peu réalisent que la nature a un rôle fondamental pour l'homme et sa survie. En particulier pour se nourrir (de nombreuses cultures ne peuvent exister que grâce aux insectes pollinisateurs), se loger ou la santé. Il faut aussi y ajouter la qualité de l'eau, le climat, les conséquences des inondations ou de la sécheresse, la stabilité et la richesse des sols. Par notre comportement, nous agissons fortement sur l'ensemble des écosystèmes de la planète et nous intervenons dans les conditions de vie d'autres peuples de la terre.

La nature est à la fois un patrimoine et une ressource vitale

Notre relation à la nature est fondamentale bien que selon les individus elle soit très différente allant de l'admiration à la domination en passant par l'utilitarisme.

Malgré tout, la nature est menacée et continue de disparaître à un rythme qui s'accélère. Ce sont d'abord les milieux naturels qui sont artificialisés ou détruits. La vitesse de disparition des espèces a été multiplié par 100 ou 1000 selon les endroits. Trois causes principales sont à retenir : la disparition des milieux, la surconsommation (chasse, pêche, commerce) et la pollution. Mais les vraies racines restent l'ignorance, la recherche du profit à court terme et la satisfaction de besoins immédiats.

Face à cette situation quelques timides mesures sont prises qu'elles soient la création de parcs et réserves ou l'établissement de listes d'espèces protégées. Il n'en reste pas moins que ces quelques mesures font sans cesse l'objet de remise en cause (comment accepter qu'un scarabée bloque un autoroute ?). Au delà des mesures juridiques, des méthodes de gestion intelligente des milieux sont souvent efficaces mais encore trop rares. Dans certains cas, on dépense des sommes importantes pour restaurer des espèces ou des milieux mais ce sont encore trop souvent des opérations " spectacle " qui permettent de camoufler ou même justifier la destruction.

L'évolution du langage fait qu'on ne parle plus aujourd'hui de protection de la nature mais de protection de la diversité biologique (ou pour faire plus américain de " biodiversité "). Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle tarte à la crème, la protection de cette diversité biologique recouvre une réalité essentielle à prendre en compte dans les politiques de développement durable et les agendas 21.

Il est donc indispensable de mettre en place une politique sérieuse de protection de la nature et de la diversité biologique, ce qui nécessite un certain nombre d'étapes.

Les Verts ont un rôle fondamental à jouer dans ce domaine mais il faut qu'ils soient convaincus eux-mêmes de l'importance de l'enjeu et qu'ils s'appuient sur les données scientifiques. Alors au travail !

Que faut-il protéger, restaurer quand on parle de diversité biologique? - Par Joël Chenais
Généticien, responsable de la commission environnement

- I - C'est quoi la nature ?, que faut-il protéger, restaurer quand on parle de biodiversité ? Il serait d'ailleurs préférable de parler de diversité des espèces animales, végétales et autres formes de vie; diversité aussi des milieux associés celles des conditions géo-climatiques, plutôt que de "biodiversité". Mais il y a des raccourcis qui, hélas, s'incrument.

Il y a quelques éléments essentiels à bien comprendre :

- Les relations entre les êtres vivants et leurs milieux bio-physico-chimiques sont un ensemble complexe d'échanges agités de perpétuels changements à tous les niveaux, "micros et macros".

- La diversité de formes de vie est le résultat d'une histoire qui a commencé bien avant l'apparition de l'espèce humaine. C'est l'histoire de l'évolution, qu'il faut comprendre, et non pas se contenter d'analyser ce qui se passe uniquement depuis que l'espèce humaine est présente.

- La diversité comporte trois niveaux essentiels :

- diversité des génomes, - diversité des milieux et - diversité des espèces. Le point crucial étant que cette dernière est le résultat des interactions contingentes entre les fluctuations des deux premières. La diversité des formes de vie est induite par des processus dynamiques contingents, hors équilibre, en perpétuelle évolution.

- Autre point essentiel : ce n'est pas le phénomène de disparition qui est grave en lui même. Au cours de son histoire la vie a connu au moins cinq événements d'extinctions massives identifiés qui ont provoqué la disparition de 80 à 99% des espèces apparues sur une durée de plus de 3 milliards d'années. Or la vie y a très bien survécu, et cela sans aucune aide humaine.

Le véritable danger est lié à la nature du mode de développement humains qui conduit à une accélération brutale (100 à 1000 fois) du rythme de disparition. Et cela avec des effets réduisant les capacités de compensation par apparition de nouvelles espèces. Il ne suffit donc pas de conserver simplement les espèces et les milieux existants mais aussi les conditions du maintien d'une dynamique de diversification.

En effet il y a au moins deux différences essentielles entre les diverses causes de perturbations à l'origine de diverses extinctions plus ou moins massives et les causes d'origines humaines : - les Premières n'étaient pas permanentes, et - ne conduisaient pas à une restriction drastique des espaces sur lesquels la mécanique de l'évolution pouvait reprendre.

Aujourd'hui, (il y a quelques secondes sur la pendule de l'évolution) l'homme s'installe, partout et avec la volonté d'y rester. Et si pendant l'essentiel de sa propre évolution il est resté cantonné à un certain nombre de niches écologiques précises, son comportement, pour l'essentiel depuis l'époque industrielle (sans négliger l'impact de la déforestation dès le Moyen Âge), est en rupture totale avec celui des autres espèces. Son espace (et non plus sa "niche"*3) écologique d'occupation, mais aussi "d'appropriation", de tentative de "maîtrise", devient la totalité de la surface terrestre, de la biosphère.

Certes, on nous dit, avec justesse, hélas, qu'il n'y a plus de vrais espaces "naturels" à évolution spontanée; on nous dit aussi, et certes avec raisons, que les activités humaines ont parfois permis l'apparition de milieux riches. Milieux aujourd'hui menacés par l'abandon d'activités humaines. Mais si cela ne peut être escamoté, on ne peut, à contrario, laisser croire que le bilan global ne se traduit pas par le risque d'une sixième extinction massive.

Question : que peut faire la dynamique de la vie quand elle est empoisonnée, quand les espaces sur lesquels celle-ci peut s'exprimer sont ravagés ? se réduisent ?, disparaissent ?. Quelles niches pour le reste du vivant quand une espèce s'approprie la totalité de l'espace ?. S'étiolée

Soyons clair : ce qui pose problème ce n'est pas que l'espèce humaine interagisse avec le reste de la biosphère, les autres êtres vivants, c'est même consubstantiel de sa dimension d'être vivant, et donc indispensable à son existence. La gravité résulte - de l'intensité de ses impacts qui sont sans commune mesure avec celui de toutes les autres espèces vivantes, - du fait que ceux-ci sont essentiellement destructeurs, et - d'une influence qui ne s'inscrit, pour l'essentiel de ses actes, que dans des logiques de courte vue et d'intérêt strictement anthropocentrique.

- II - Que faire ? :

Historiquement la prise de conscience à porter sur la protection des espèces et conduit (première étape) à restreindre ou même supprimer parfois le droit de les détruire, de les tuer. Puis rapidement (deuxième étape) de l'importance de protéger aussi les milieux les hébergeant a émergé. La troisième étape, qui ne sera pas simple car la seconde est déjà extrêmement difficile à mettre en oeuvre, doit prendre en compte la nature dynamique des processus qui permettent l'existence sur le long terme de la diversité biologique

La vie étant une dynamique, il est bien évident que l'on ne peut jamais retourner vers un état antérieur à l'identique (de quoi et à quel niveau ?), mais, heureusement, les conditions nécessaires pour maintenir la diversité ne l'exige pas. Mais elle exige de desserrer la corde qui étrangle. Qui supprime toute spontanéité, toute richesse foisonnante de la dynamique, que jamais nos techniques de génétiques, sélection traditionnelles agricoles ou moléculaires modernes, ne pourront remplacer.

Si conserver la diversité des génomes (à travers celle des espèces) et celle des milieux sont des principes acquis, il demeure que leur mise en oeuvre est loin d'être à la hauteur. La situation se dégrade. Or qui plus est, conserver la dynamique ne peut se faire en se contentant de créer des réserves dont on fige l'état, ni même dont on bride l'évolution, car s'est supprimé l'une des fluctuations qui compose la dynamique d'interaction source de diversité.

Comment occuper, ménager, mais aussi dé-occuper des territoires ?

Le retour des grands prédateurs : Par Pierre Athanaze

Président d' " Action Nature "

Le retour des grands prédateurs sur certains massif montagneux s'accompagne de lourdes controverses. La présence de ces animaux est-elle devenu incompatible avec le pastoralisme qui connaît de très grandes difficultés économiques? C'est ce que déclarent nombre de responsables agricoles, mais que nient vigoureusement les protecteurs de la Nature.

Au-delà de la polémique, l'exemple du retour du Lynx en régions Rhône-Alpes et Franche-Comté est riche d'enseignement. Après les très difficiles premières années de cohabitation, ce grand félin est aujourd'hui totalement accepté par tous, et dans un respect réciproque de chacune des parties.

La situation autour de l'Ours est diverse, selon qu'il soit présent depuis toujours dans les vallées, ou que son retour soit le fait d'une réintroduction après une à deux décennies de disparition. Pourtant, autant en Béarn qu'en Ariège, des éleveurs se sont organisés pour que l'Ours puisse être un facteur de développement de leur activité et de valorisation de leur production. Ces exemples sont-ils " exportables " sur d'autres montagnes, pour d'autres grands carnivores ?

Le retour du loup, plus récent, a ouvert une large polémique abondamment relayé par les médias locaux et nationaux. Faisant l'objet de nombreux rapports en tout genre, et même d'une enquête parlementaire, la présence de cet animal dans nos montagnes est-elle si différente de celle du Lynx ou du Loup ?

A une forte aspiration d'une large majorité de français de plus de Nature, la profession agricole est confrontée à une difficulté de plus dans une filière en crise. La cohabitation pastoralisme/grands prédateurs est-elle véritablement incompatible, ou peut-elle permettre le renouveau d'un secteur en crise ?

Protéger et restaurer la nature : une obligation nationale ! *Par Gilles EUZENAT*

Biologiste

En un quart de siècle, beaucoup a été fait, le plus souvent sous la pression des associations de protection de la nature (APN). Un corpus réglementaire existe ; il n'est pas toujours pertinent, il n'est pas forcément appliqué. Essentiellement ciblé sur l'exploitation de la faune et flore, il se veut contraignant sur ce qui, somme toute, reste subsidiaire. Car la législation sur l'essentiel, à savoir la protection des habitats, resta quant à elle, timide, peu sévère et malgré cela, peu ou mal appliquée. Primauté est donnée au prélèvement sur la nature, à la collecte de celle-ci. La protection stricto sensu n'est pas de mise, l'option " ne pas faire " est rarement retenue, quand elle est même pensée, lors de l'instruction administrative des projets d'aménagements.

Le " 8-huitième " institutionnel¹ fonctionne sous contrainte et dans la concurrence ; chaque 8^{ème} se dit protecteur, " gestionnaire de la nature ", se heurtant aux intérêts et actions des autres parties. L'Etat fait siennes et légalise les revendications, bonnes ou mauvaises, des corporations d'usagers directs (chasseurs, pêcheurs), celles des grandes associations de PN (parfois), le tout, sans trop gêner les activités des aménageurs, qu'ils soient privés (agriculteurs, hydro-électriciens,...) ou publics (collectivités locales). Il se repose essentiellement sur des Etablissements Publics..

Après l'avancée majeure qu'a été la Loi de 76 dite de Protection de la Nature, la Gauche, puis la Majorité Plurielle, se sont bien essayées à " durcir " la réglementation sur la protection du " capital " Nature : Loi Pêche et loi Littoral de 86, Loi Eau de 90, Loi Chasse de 01, Loi Eau 1^{ère} lecture de 01. Mais elle n'a pas su ou voulu décorporatiser la gestion de la nature, sortir les dispositions patrimoniales de la réforme des usages corporatisés de la faune (Chasse et Pêche), ni faire appliquer, en routine, les mêmes bonnes dispositions comme celles relatives à l'eau dans les SDAGE...Seule la loi littoral² a résisté et encore, malgré les coups de boutoir des élus de tous bords...

La fiscalité écologique n'est pas opérationnelle à ce jour, quand elle n'est pas pervertie (redevances eau). Les redevances sur la pollution azotée et la modification des milieux, telles que voulues par la Loi VOYNET-COCHET, intéressantes dans leur essence, ont été vidées d'application par le rabotage des lobbies durant la préparation de la loi.

Un autre outil efficace, à savoir l'acquisition foncière, est peu pratiquée, à l'exception de l'action, positive mais limitée, du Conservatoire du littoral..

L'Etat est structurellement peu engagé en matière de Protection de la Nature. L'Etat de Gauche a soutenu et développé ses bras armés : établissements publics, associations,...m[^]me si les postes

¹ Ce que j'appelle le " 8-Huitième " institutionnel se compose de : l'Etat, ses Etablissements publics, administratifs comme les Parcs Nationaux, l'ONCFS, le CSP, le CLRL ou les industriels et commerciaux comme l'ONF, les Collectivités Locales, avec d'un côté, les Régions, " leurs " Parcs Régionaux et de l'autre, les Départements, Communes et leurs Institutions et Syndicats (EPTB et autres...), les propriétaires (agriculteurs, forestiers, ...), les aménageurs (ex. : les hydro-électriciens), les associations de protection de la nature (APN) et leurs fédérations (bénévoles) et enfin, les associations de Chasse et de Pêche et leurs Fédérations (obligatoires)

² créée en juillet 86

nouveaux ont vite été phagocytés par la bureaucratie administrative, perdant de leur plus-value technique...L'Etat-UMP, lui, se désengage totalement, et au nom d'une rigueur comptable sanctifiée, et est en train d'asphyxier ses Etablissements et de tuer les associations en supprimant abondamment budgétaires, subventions et emplois-jeunes. Sans oublier les coupes drastiques dans le budget de la R&D, dont l'élément pauvre, la recherche écologique, pâtira en premier....

“ Pendant la protection, la démolition continue ” et la nature est aujourd'hui un patrimoine gaspillé et en péril, à la fois toujours corvéable à l'activité économique et consommable par le touriste urbanisé. Résultat d'une culture prédatrice de la Nature associée au culte de la propriété privée, résultat aussi du mauvais partage des rôles des différents acteurs.

Une nouvelle donne s'impose. De par sa substance même, de sa fragilité juvénile face à des adversaires solidement constitués, compte tenu de la réalité française et de la décentralisation libérale croissante, il convient de clarifier les rôles et inter-relations dans le 8-8^{ème} :

- affirmation du Ministère de l'Environnement, garant de l'application des textes et de l'inaliénabilité de la Nature
- nationalisation des Etablissements Publics et création de Nature de France (NDF)³, budgété par l'Etat, maître d'ouvrage de la connaissance, suivi et ingénierie écologiques ainsi que de l'application de la Police
- légitimation de la Région comme pivot entre Etat et intercommunalités, assez proche pour comprendre, assez loin pour contraindre,....
- Dés-instrumentalisation des associations : “ privatisation ” des obligatoires, respect et soutien des bénévoles
- Responsabilisation des aménageurs : évaluation réelle des impacts des dommages, application stricte du principe pollueur-payeur, internalisation des coûts,...

Le tout accompagné de la réforme de 4 outils essentiels : réforme fiscale pour donner un signal prix pro-protection, réforme du management public pour une gestion globale et intégrée des problèmes, réforme de l'étude d'impact et de la procédure d'enquête publique, réforme de la R&D écologique et de la diffusion de l'acquis scientifique, pour améliorer la connaissance, puis prise de conscience et l'appropriation des enjeux et applications de la PN.

L'Etat est peut-être trop interventionniste en matière économique ; il ne l'est pas assez en matière écologique. Les Verts doivent défendre l'Etat “ maximum ” pour la PN. Face à la dilacération tous-azimuths, il faut un Etat fort, un Etat garant de la Nature, une et indivisible, égale pour tous. Républicaine en quelque sorte.

Politique de la nature et Europe : Par Alain Lipietz
Député européen

1. Politique et nature semblent antagonistes. Il faut bien admettre que toute la nature est aujourd'hui touchée par l'activité humaine, que même la Nature que l'on cherche à conserver comme “ sauvage ” fait partie du “ jardin planétaire ”. Les jardiniers devant délibérer de ce qu'ils vont faire, il y a bien une “ politique de la nature ”.
2. Le premier problème est que l'activité humaine qui modifie la nature n'a en général pas la nature pour objet, il s'agit plutôt d'effets pervers, “ externes ” et non intentionnels d'autres politiques (transport, énergie, etc.). En revanche, les buts d'une politique de la nature sont extrêmement politiques, éthique ou esthétiques : pour protéger la nature, il faut le vouloir et dire

³ sorte de Poisson et Vie Sauvage français, frère du presque bi-centenaire fédéral US. Fish&Wildlife américain.

pourquoi.

3. L'espace de cette politique n'est pas clair non plus car il semble n'avoir aucun rapport avec les espaces traditionnels de la politique, les États Nations. L'espace pertinent de la politique de la nature s'échelonne de l'écosystème local à l'écosystème global.

4. Ces deux problèmes déterminent puissamment le style de l'écologie politique. D'une part son intérêt pour l'éthique de la responsabilité, son hostilité au libéralisme (puisque les marchés n'incluent pas les effets externes) et donc son intérêt pour les instruments politiques pesant sur les activités économiques (règlements, quotas, pollutaxe, etc.). D'autre part son intérêt pour la décentralisation d'un côté, l'internationalisation de l'autre de la politique.

5. Le développement d'une politique européenne de la nature est la meilleure réponse, à l'heure actuelle, à l'insuffisance de l'État Nation, soit que l'Europe soit un espace " plus adapté " (marées noires) soit que l'Europe soit une puissance influente sur ce que devrait être une politique mondiale de la nature (Convention Climat). On ne peut que regretter le désintérêt de l'Europe politique pour certains domaines abandonnés aux multinationales (Convention biodiversité)

6. Cependant, la Constitution bancaire de l'Europe ne lui permet pas d'agir comme il conviendrait. Les quotas et marchés de quota sont de compétence communautaire, mais pas la fiscalité ! Heureusement, le quota est un instrument plus fin et efficient que la pollutaxe, mais alors il faut s'en convaincre et apprendre à faire transiter plus de politique par les quotas et règlements.

7. D'ores et déjà, la politique de la nature de l'Union européenne, ou du moins de son parlement, se montre plus exigeante que celle des États, plus soumise aux intérêts économiques. La comparaison entre la directive sur le " Responsabilité environnementale " (telle qu'adoptée en première lecture en mai 2002) et la " Charte de l'environnement " préparée par le gouvernement Raffarin en est un exemple édifiant.

Intervention dans l'atelier " rebond " du forum " nature " : politique de préservation et de restauration de la nature en milieu rural : *Par Patrick Garnon*

Agronome

Je suis agronome de formation, économiste, et spécialisé dans le développement agricole. En termes d'études complémentaires, j'ai fait de la pédologie (science des sols), de la botanique et de l'écologie végétale, de l'économétrie. Je participe à la commission agricole, et depuis peu à la commission environnement

Je suis aujourd'hui spécialisé dans la politique et l'administration de l'agriculture et du monde rural, sous l'angle de la mise en œuvre des politiques agricoles de production.

Il m'a été proposé d'intervenir sur un thème à propos du quel j'ai eu plusieurs controverses avec certains verts : une conception de la nature qui fasse abstraction de la présence et de l'influence humaines, sous forme de réserves, parcs et autres. Outre que cette vision est paradoxale, parce qu'il n'y a rien de plus humain et sophistiqué qu'une décision administrative de restriction d'intervention sur un espace, cela procède souvent d'une conception erronée, et si j'ose dire mythologique, d'une nature " vierge " préexistante à l'homme qu'il " souillerait " par sa présence et son action.

Je prétends que cette conception de la nature est erronée à plusieurs titres. Elle procède d'une erreur scientifique et théorique, et d'une idéologie désincarnée. Elle conduit à des propositions inaudibles pour les populations intéressées, et inopérantes techniquement. Pour reprendre le propos de Bruno Latour.(opposition écologie intégriste...)

Sur le plan scientifique : tous les travaux d'anthropologie historique disponibles font apparaître l'homme comme partie intégrante de la nature au même titre que n'importe quelle espèce depuis qu'elle existe, et acquérant peu à peu une influence particulière sur elle, dans un continuum

d'anthropisation dont il est possible de retracer quelques grandes étapes distinctes, se traduisant généralement par une forte augmentation des densités de population après des périodes de stagnation ou d "équilibre ". L'homme est donc à la fois partie intégrante de la nature, occupant son espace écologique comme toute espèce, agissant et interagissant avec l'ensemble des espèces vivantes, et acquérant peu à peu une capacité d'action spécifique et de plus en plus prégnante, cette capacité spécifique entraînant les responsabilités et les dérives que l'on sait. Mis il est pour autant totalement faux, au nom de ces dérives, d'imaginer qu'il existe ou qu'il a existé une nature " sans homme " depuis la naissance de l'espèce.

Comme toute espèce, l'homme a occupé et occupe des niches écologiques précises. La densité de sa population et sa capacité d'accumulation sont directement liées aux techniques qu'il maîtrise. Comme prédateur opportuniste, il a toujours influé directement sur les populations de proies ou d'espèces végétales à sa portée comme chasseur cueilleur, sur l'écologie des espaces cultivés depuis le néolithique et l'apparition de l'agriculture, sans parler d'aujourd'hui. Sans épiloguer sur le passage de la cueillette à la chasse et la culture actives, même l'invention du collier de cheval avec la capacité induite de labour profond et d'augmentation des rendements a eu des conséquences largement démontrées sur la prégnance de l'homme sur son milieu tant par son action directe sur l'équilibre des sols ; que par l'augmentation de population consécutive et l'occupation de nouveaux espaces précédemment peu exploités. Contrairement à certaines images, il n'existe aucun espace vierge qui s'opposerait aux espaces sous influence anthropique : les milieux les plus hostiles sont sous influence directe de populations certes en quantité adaptées aux ressources du milieu, mais présentes et actives : des prédatons sur les phoques et les poissons du grand Nord à l'élevage des rennes et son influence sur l'évolution de la végétation du nord de la Scandinavie , aux cultures sur brûlis à jachère longue à très longue (10 à 50 ans) des populations indiennes d'Amazonie ou Pygmées du Zaïre et aux déserts d'aujourd'hui qui ne l'ont pas toujours été , il n'existe pas " d'espaces vierges " contrairement à une vision naïve,; mais des espaces où l'influence de l'homme se traduit par des dynamiques écologiques différentes. Les historiens ont décrit minutieusement les exploitations différentes de l'"ager" (zone cultivée) et du " saltus " (la colline, chez nous, la friche, la garenne ou la lande ailleurs). Et l'INRA se casse la tête depuis longtemps pour comprendre comment le changement du début du siècle dans le mode d'exploitation des menus produits (fagots, glands, champignons, feuillées...) de la forêt a pu faire chuter aussi drastiquement la production de truffes.

Il est deuxièmement faux de penser qu'une action d'une espèce quelconque sur un milieu est réversible, et qu'il suffirait de l'arrêter pour rétablir un équilibre antérieur. Il est par exemple bien connu que la végétation climacique (équilibrée avec les conditions pédo-climatiques) des zones de garrigue ne peut revenir spontanément à un état antérieur aux incendies lorsqu'il s'en produit, et qu'il se développe un nouvel équilibre d'espèces animales et végétales, à base de chêne kermès, de cistes et de pin d'Alep, plus que de chênes blancs et verts, avec les faunes indicatrices correspondantes. Le développement des zones de latérite et de la désertification en zone intertropicale en témoigne aussi tristement. Cette réalité fonde d'ailleurs une responsabilité particulière à la fois de connaissance et d'intervention soigneusement pesée dans les équilibres écologiques réels en place, à la fois parce qu'une introduction d'une espèce peut avoir de nombreuses conséquences imprévues et irréversibles, par exemple par pollution génétique pour les OGM, mais aussi parce que, contrairement aux images naïves, une intervention de l'homme peut avoir des conséquences multiples et variées, pas nécessairement d'appauvrissement du milieu. A titre d'exemple, l'équilibre botanique acquis dans les montagnes humides du Massif Central comme sur les pelouses sommitales des massifs méditerranéens avec la présence de l'élevage a permis au cours des siècles le développement d'une flore particulièrement riche et diversifiée que l'abandon de ces élevages menace fortement, au point que plusieurs Parcs réintroduisent des élevages sous contrat dans ces zones pour rétablir la biodiversité menacée.

Particulièrement en Europe, mais oserai-je dire dans le monde entier, il est illusoire de rêver à des espaces vierges d'influence humaine. Oui, l'homme occupe (trop ?) toute sa prison ou tout son milieu, et depuis très longtemps. Bien plus, la plupart des espaces considérés comme des parangons de " nature " et érigés à ce titre en Parcs, réserves et autres distinctions, sont souvent le résultat d'activités humaines ancestrales ayant directement influencé leurs caractéristiques : de l'érosion du 19^e siècle sur l'ensemble des Massifs alpins avec le surpâturage et l'exploitation sans mesure des forêts, qui ont modifié durablement la géomorphologie de nombreuses vallées à l'exploitation des marais sous diverses formes et leur assèchement continu dans l'histoire (Versailles, Rome, etc.), des forêts de feuillus soigneusement plantées depuis fort longtemps comme les forêts de conifères plantées plus récemment, des cours d'eau modelés depuis toujours et maltraités à diverse sauces aux espaces maritimes littoraux exploités à divers titres, il n'existe pas de " nature vierge ", sauf quelques expériences montées depuis un à deux siècles, très artificielles, et qui ne peuvent gommer les influences anthropiques antérieures sur ces zones. A ces éléments concrets, il conviendrait bien sûr d'y ajouter les influences à distance, comme les modifications des régimes des vents et des pluies entraînées par des changements de morphologie de l'espace et des couvertures végétales, le développement de certains élevages, et plus récemment, les pollutions chimiques de toutes sortes. Quand on retrace finement ces éléments dans des carottages glaciaires en zone très éloignée, comment peut-on imaginer cette " soi-disant " virginité de la nature, qui relève du fantasme ?

Dernier point : seuls des citoyens coupés de relations réelles avec la nature peuvent développer de telles visions. Les ruraux, ou plutôt ceux qui ont des métiers et activités en relation réelle avec la nature, savent l'influence directe à court et à long terme qu'ils peuvent avoir, ce qui n'a rien à voir avec une sagesse quelconque dans la mesure où ça ne les empêche en rien d'agir dans le sens de déséquilibres croissants dans de nombreux cas, de l'arasement des haies du bocage à la surcoupe des ligneux en savane africaine.

De l'influence des modifications de pratiques culturelles sur la microfaune du sol, mais aussi sur la faune tout court à l'intervention sur les espaces boisés, les haies, etc..., des modifications climatiques engendrées sur toute la planète par les émissions gazeuses, de la surexploitation d'espèces menacées ou de milieux comme la mer ou la forêt équatoriale, la gestion de la nature est bien un problème politique, de pleine responsabilité de l'homme, dont il ne peut s'exonérer en imaginant rétablir par abstention des équilibres antérieurs qui n'ont jamais existé, qu'à titre très transitoire, tant ces équilibres sont faits de dynamiques complexes et changeantes auxquelles il prend pleinement et de plus en plus part.